



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	neo – Die sozialliberale Mitte, par les députés Melanie Burgener (suppl.), Konstantin Bumann et Urban Furrer
Objet	(Intempéries_R3) Soutien au tourisme dans le canton du Valais
Date	09.09.2024
Numéro	2024.09.221 <i>en collaboration avec le DFE</i>

Le Groupe « neo - Die sozialliberale Mitte » demande un soutien en faveur du tourisme valaisan afin d'atténuer les effets des intempéries de fin juin 2024.

Le Conseil d'Etat prend position sur les différentes revendications de la manière suivante :

1. Soutien au travers d'initiatives de marketing ciblées afin de renforcer l'impact de la campagne « Mon cœur bat pour la montagne » et assurer une plus large diffusion du message.

Il convient de rappeler ici qu'une grande partie du budget de Valais/Wallis Promotion provient du contrat de prestations annuel conclu avec le Canton. A cet égard, l'Etat du Valais soutient financièrement la campagne mentionnée. Le Canton entrera néanmoins en discussion avec Valais/Wallis Promotion pour évaluer l'impact de cette campagne, les éventuelles suites à y donner, ainsi que les appuis possibles pour en assurer une plus large diffusion.

2. Mise en place de programmes de soutien qui permettent aux exploitations de continuer à investir dans leurs offres et leurs infrastructures malgré les pertes subies et, ainsi, d'amorcer un rétablissement à long terme.

L'Etat ne peut pas assumer les risques entrepreneuriaux liés aux effets des catastrophes naturelles. La situation actuelle ne peut pas non plus être comparée à la pandémie Covid-19, au cours de laquelle des fermetures prolongées d'entreprises avaient dû être ordonnées par l'Etat en raison de la situation sanitaire et pour lesquelles une situation extraordinaire avait été prononcée par la Confédération offrant ainsi des bases légales exceptionnelles pour ce type d'aides. Comme indiqué dans la réponse à des interventions similaires, l'Etat a investi des moyens considérables dans les travaux de déblaiement et de remise en état. Il s'efforce en outre d'améliorer encore la sécurité des voies d'accès aux destinations touristiques.

3. Octroi d'une aide financière d'urgence pour les entreprises qui ont été durement touchées par les intempéries, afin qu'elles puissent surmonter les goulots d'étranglement à court terme.

Ce sont en premier lieu les assureurs privés qui prennent en charge les coûts des dommages assurables. Comme indiqué dans la réponse à des interventions similaires, le Centre de Cautionnement et de Financement SA (CCF SA) peut mettre à disposition des PME menacées dans leur existence des possibilités de soutien (surtout sous forme d'aides transitoires). Celles-ci peuvent contribuer à la poursuite de l'activité des petites entreprises.

4. Promotion de projets durables afin de rendre le tourisme en Valais plus résilient à long terme face aux catastrophes naturelles.

Dans le cadre de l'Agenda 2030 ou du plan climatique cantonal, des moyens financiers sont prévus pour mettre en œuvre des mesures et des projets qui contribuent à atténuer ou à freiner les effets du changement climatique dans notre canton.

Pour les raisons susmentionnées, et étant donné que la plupart des demandes ont déjà été mises en œuvre, il est proposé **le classement** du postulat car déjà réalisé.

Conséquences sur la bureaucratie : non évaluable

Conséquences financières : non chiffrable

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucune

Conséquences RPT : aucune

Sion, le 2 octobre 2024